Envoyé en préfecture le 23/01/2026
Reçu en préfecture le 23/01/2026
Publié le
ID : 022-212202816-20260120-DCM2026_005-DE

Département des Côtes d'Armor
Commune de Saint-Carreuc

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Les membres du Conseil Municipal se sont réunis le mardi vingt janvier deux mille vingt-six, salle de la Mairie sous la présidence de Madame Laurence MAHÉ, Maire, en séance ordinaire pour étudier les questions à l'ordre du jour transmis le lundi 12 janvier 2026.

Etaient présents : Laurence MAHÉ, Le Maire, Antoine MAHÉ, Rémi BLANCHARD, Élodie CLÉRICE, Carole MOISAN-MAZÉ, Adjoints, Christophe BOITARD, Serge CARLO, René DAULY, Morgane LE GALL, Didier LE GOFF, Béatrice LE GOUPIL, Annick LE MOING, Vanessa MORIN, Miguel REBOURS, Isabelle RONSOUX, Jacky TOQUET.

Absents excusés : Christelle VARGIU (pouvoir à Laurence MAHÉ), Régis LANCIEN (pouvoir à Élodie CLÉRICE), Kathy LE LEFF (Jacky TOQUET)

Secrétaire de séance : Morgane LE GALL

Nombre de membres en exercice : 19
Présents : 16
Votants : 16
Absents : 3

DCM2026/005 : MODIFICATION TABLEAU DES EFFECTIFS – CRÉATION DE POSTE ET SUPPRESSION DE POSTE

Madame le Maire informe l'Assemblée :
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles R.2313-3 et L.2313-1,
Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,
Conformément à l'article 34 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité,

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services (création, suppression, modification de la durée hebdomadaire d'un poste).

Madame Le Maire informe l'assemblée que compte tenu de l'avancement de grade au titre de la promotion interne, et d'une mise en retraite pour un agent, il est nécéssaire de modifier le tableau des effectifs.

SERVICE ADMINISTRATIF	POSTE	GRADE	DHS POSTE	DHS AGENT	Poste pourvu	Poste vacant

Envoyé en préfecture le 23/01/2026
Reçu en préfecture le 23/01/2026
Publié le
ID : 022-212202816-20260120-DCM2026_005-DE

	Secrétaire général	Rédacteur principal de 2ème classe	35 h	35 h	1	
	Urbanisme, communication,	Rédacteur principal de 2ème classe	35h	35h	1	
	Comptabilité	Rédacteur	35h	35h	1	
	Accueil Mairie – APC	Adjoint administratif	28h	28h	1	
SERVICE PERISCOLAIRE	ATSEM	ATSEM principal 1ère classe	35h	35h	1	
	ATSEM	ATSEM principal 2ème classe	35h	35h	1	
	Entretien bâtiments	Adjoint technique principal de 1ère classe	32h	32h	1	
	Garderie, restauration scolaire, entretien bâtiments	Adjoint technique principal 1ère classe	25.5h	25.5h	1	
	Cuisinier	Agent de Maîtrise	35h	35h	1	
	Garderie, restauration scolaire, entretien bâtiments	Adjoint technique principal de 1ère classe	35h	35h	1	
	Garderie, restauration scolaire, entretien des bâtiments	Adjoint technique titulaire	28 h	28 h	1	
	Garderie, restauration scolaire, entretien des bâtiments	Contractuel	30 h	30 h	1	
	POSTE	**GRADE**	**DHS POSTE**	**DHS AGENT**	**Poste Pourvu**	**Poste Vacant**
SERVICES TECHNIQUES	Voirie	Agent de Maîtrise	35h	35h	1	
	Espaces verts	Agent de Maîtrise	35h	35h	1	
	Polyvalence	Adjoint technique	35h	35h	1	

Envoyé en préfecture le 23/01/2026
Reçu en préfecture le 23/01/2026
Publié le
ID : 022-212202816-20260120-DCM2026_005-DE

	bâtiments, espaces verts, voirie					
TOTAL	15 agents		14.1 ETP			

Madame le Maire propose à l'Assemblée :

- La création d'un poste d'agent de Maîtrise à temps complet.
- La suppression d'un poste d'Adjoint Technique Principal de 1ère classe à temps.
- La suppression du poste d'ATSEM Principal de 1ère classe à temps non complet (32h)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **DECIDE D'ADOPTER la proposition de Mme le Maire telle que précisée ci-dessus,**
- **DECIDE DE MODIFIER le tableau des emplois et des effectifs à compter du 1er février 2026, joint en annexe de la présente délibération,**
- **DECIDE D'INSCRIRE au budget les crédits correspondants.**

Fait et délibéré à Saint-Carreuc
Les jour, mois et an susdits
Pour extrait conforme,
Le Maire,
Laurence MAHÉ.

Le secrétaire de séance
Morgane LE GALL